

Japan Analysis

La lettre du Japon

31 Octobre 2013

La position du Japon dans l'architecture de sécurité de l'Asie Pacifique aujourd'hui

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Les actions du Japon pour la création d'une architecture régionale de sécurité en Asie-Pacifique 3
- ANTONIN FRANCESCH

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

2. YOSHIMI YOSHIKI, « Comment interpréter la déclaration de Hashimoto ? Reconsidérations sur le problème des "femmes de réconfort" de l'armée japonaise », *Sekai*, août 2013, pp. 44-53.
(Traduction d'Amélie Corbel). 7
3. KITAOKA SHINICHI, « Le rôle du Japon en Asie orientale en 2032. La domination inébranlable des États-Unis », *Gaikō*, volume 17, janvier 2013, pp. 20-25.
(Traduction de Sophie Buhnik). 13



ÉDITORIAL

En septembre 2012, l'ensemble du monde découvrait, à l'issue de violentes manifestations anti-japonaises qui enflammaient l'opinion publique chinoise, à quel point les relations sino-japonaises s'étaient dégradées depuis les années 2000. Au cœur de cette escalade des tensions se trouve la souveraineté japonaise sur les Senkaku/Diaoyutai, îles revendiquées à la fois par la Chine et par Taïwan avec, en toile de fond, la réorganisation des équilibres en Asie-Pacifique. Les rivalités économiques et les conflits politiques liés à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale (alimentés par les provocations et les dérapages verbaux d'hommes politiques révisionnistes tels l'ex-gouverneur de Tokyo Ishihara Shintarō¹ d'une part, et une rhétorique anti-japonaise soutenue par les gouvernements chinois et sud-coréen d'autre part), expliquent pourquoi la décision du gouvernement Noda de nationaliser les

îles Senkaku a entraîné un mouvement de boycott informel et spontané des produits japonais par une partie de la population chinoise. Ce boycott, inédit par son ampleur et les violences qui l'ont accompagné, a été suivi d'incursions plus fréquentes de la flotte puis de l'aviation chinoises dans l'espace maritime et aérien japonais².

En Europe et aux États-Unis, d'aucuns se sont inquiétés des répercussions de ces tensions sur les équilibres régionaux en Asie-Pacifique, ainsi que sur la reprise économique mondiale dont l'un des moteurs repose sur les interdépendances commerciales entre Chine et Japon. Cette dégradation des relations sino-japonaises a également été interprétée comme l'aboutissement d'une redistribution des rapports de force entre les deuxième et troisième puissances mondiales, au profit

¹ Rappelons que c'est la tentative de rachat des Senkaku à leur propriétaire (la famille Kurihara) par Shintarō Ishihara, ultra-nationaliste anti-chinois qui était alors à la tête du gouvernement métropolitain de Tokyo, qui a conduit le gouvernement de Noda Yoshihiko à « nationaliser » ces îles.

² Pour une analyse plus détaillée des conséquences des tensions ravivées par les revendications croisées sur les îles Senkaku/Diaoyutai, voir Kratz A., Favennec Y. et Puig E., février 2013, « Les tensions sino-japonaises autour des îles Senkaku/Diaoyutai », *Note de l'Observatoire Chine*, Asia Centre, 4 p.

d'une affirmation économique, militaire, diplomatique et culturelle de la Chine face à un Japon structurellement affaibli par son déclin démographique et les catastrophes de l'année 2011.

Dans un tel contexte, il y avait fort à craindre que le retour au pouvoir d'Abe Shinzō n'affecte encore davantage les relations sino-japonaises et sino-coréennes. Néanmoins, la période de commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Asie-Pacifique, en août 2013, n'a pas été marquée par des réactions officielles ou informelles aussi violentes que celles de l'année 2012. Cet apaisement de surface ne signifie pas pour autant que les relations sino-japonaises sont sur la voie d'une pacification, comme le souligne le fait que Pékin n'a pas félicité Tokyo pour l'attribution des Jeux olympiques de 2020, organisés dans la capitale nipponne. La situation qui prévaut à l'heure actuelle serait plutôt le signe d'une plus grande réserve de la part du gouvernement de Xi Jinping, à l'heure où le Japon pourrait développer son leadership en Asie-Pacifique en tirant le meilleur parti d'une extension à l'Asean des craintes suscitées par les ambitions maritimes chinoises, et d'un renforcement de la présence stratégique américaine dans la région.

Mais, comme le notaient déjà Michael J. Green et Nicholas en 2007, lors du premier mandat d'Abe Shinzō, la marge de manœuvre du gouvernement japonais est bien plus réduite qu'à l'époque où le Japon jouissait d'une incontestable position de deuxième économie du monde. Aux retombées positives d'une alliance réaffirmée avec les États-Unis pour asseoir le « retour du Japon » en Asie, répond en particulier l'hostilité des habitants d'Okinawa à la présence continue des bases américaines dans l'archipel des Ryūkyū. La vision du « retour du Japon » sur la scène régionale que le gouvernement Abe cultive

aujourd'hui est relativement bien perçue par ses partenaires en Asie du Sud-est ; elle repose cependant sur des projets d'accroissement de sa capacité de réponse militaire qui, associés aux tentatives en cours de révision de l'article 9 de la Constitution de 1946, seront mal accueillis par la Chine et la Corée du Sud, mais aussi par une partie de l'opinion publique américaine, très critique à l'égard du courant néonationaliste japonais.

Afin de mieux évaluer l'évolution de la position du Japon sur la scène régionale, ce numéro 31 de *Japan Analysis* explore plusieurs tenants et aboutissants des desseins stratégiques défendus par le gouvernement Abe en 2013. La première analyse (d'Antonin Francesch) remet en perspective les actions entreprises par le gouvernement japonais pour participer à l'instauration d'une nouvelle architecture de sécurité régionale en Asie-Pacifique (par Antonin Francesch). La traduction d'un article de Yoshimi Yoshiaki (par Amélie Corbel) revient sur la question du poids de la mémoire dans l'assombrissement des relations entre Japon et Corée du Sud, à travers une déconstruction du discours polémique du maire d'Osaka Hashimoto Toru. Enfin, la traduction d'un entretien récent de Kitaoka Shinichi (par Sophie Buhnik) offre un regard prospectif sur la place que le Japon pourrait occuper dans le cadre des rivalités entre États-Unis et Chine en Asie-Pacifique.

À partir de ce n° 31, *Japan Analysis* se modifie légèrement, avec le passage à une co-direction des prochains numéros par Sophie Buhnik et un rédacteur associé en fonction des thématiques traitées. Ainsi, pour lancer cette nouvelle formule, Raphaël Languillon a participé à la réalisation de ce n° 31, centré sur les relations du Japon avec ses voisins.

SOPHIE BUHNIK ET RAPHAËL LANGUILLON

ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Les actions du Japon pour la création d'une architecture régionale de sécurité en Asie-Pacifique

- **ANTONIN FRANCESCH**

Au terme des élections sénatoriales du 21 juillet, le Premier ministre Abe Shinzō s'est rendu en Malaisie, à Singapour et aux Philippines, portant à sept le nombre de pays de l'Asean³ visités depuis sa prise de fonction. Dans le même temps, le ministre des Affaires étrangères chinois Wang Yi entreprenait une tournée de six jours en Asie du Sud-est : en Thaïlande (où se tenait le forum Chine-Asean),

³ L'Association des nations de l'Asie du Sud-est comprend dix États membres : Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Alors que, lors de sa création, en 1967, sa priorité était la lutte anticommuniste, l'Asean apparaît aujourd'hui comme une organisation à l'intégration régionale prometteuse (projet d'une communauté de l'Asean d'ici 2015) et un pivot du dialogue de sécurité. Le mode de fonctionnement, reposant sur le respect des principes de souveraineté nationale et de non-ingérence, est intergouvernemental.

en Malaisie, au Laos et au Vietnam, totalisant ainsi sept entretiens bilatéraux avec ses homologues depuis sa nomination en avril. Cette « rivalité pour l'Asean⁴ », de plus en plus prononcée, s'explique en partie par le poids économique grandissant des pays de cette région qui affichent des taux de croissance parmi les plus importants au monde. Ces intérêts économiques ne devraient pourtant pas occulter le fait que cette lutte d'influence peut œuvrer en faveur de l'intégration régionale. Ainsi, le cabinet Abe a souhaité, dès son investiture, faire savoir que le Japon, « de retour »⁵, avait une vision stratégique pour la région et était prêt à assumer davantage de responsabilités en matière de paix et de sécurité, prenant ainsi

⁴ « *Nicchū « Asean sōdatsu » gekika = Ōgaishō, mata tōnanajia hōmon* » (intensification de la « rivalité pour l'Asean » : le ministre des Affaires étrangères Wang à nouveau en visite en Asie du Sud-est), agence de presse Jiji, 1^{er} août 2013, <http://www.jiji.com/jc/zc?k=201308/2013080100683>.

⁵ Allocution du Premier ministre Abe le 22 février 2013, « *Nihonwa modotte kimashita* » (Le Japon est de retour), http://www.mofa.go.jp/mofaj/press/enzetsu/25/abe_us_0222.html.

pleinement en compte le bouleversement des équilibres en train de se produire en Asie-Pacifique.

La diplomatie du Premier ministre Abe : entre continuité et rupture

Résolu à réaliser des ajustements auxquels « le rééquilibrage américain en Asie et l'expansionnisme de la Chine ont probablement donné l'impulsion⁶ », le gouvernement Abe a eu le souci de donner une visibilité à sa politique étrangère en multipliant les déplacements ministériels⁷. Certains éléments portent à croire que ces visites s'inscrivent dans une dynamique de long terme. Depuis la doctrine Fukuda de 1977⁸, le Japon apporte de manière continue son soutien au régionalisme ouvert de l'Asean et se montre actif dans les enceintes de discussion, notamment au sommet de l'Asie de l'Est (EAS) où les questions politiques et de sécurité sont débattues, ainsi qu'à l'Asean Defense Ministerial Plus Meeting (ADMM+) qui réunit les ministres de la Défense dans un

⁶ Iwami Takao, « *Kishi to Abe – gaikōrosen no keishō to danzetsu* » (Kishi et Abe – succession et rupture de la politique extérieure), *Gaikō*, n° 18, mars 2013, p. 26.

⁷ C'est au début du mois de janvier notamment qu'ont eu lieu la visite de reconnaissance du Vice-Premier ministre Asō Tarō en Birmanie, les premiers déplacements à l'étranger du ministre des Affaires étrangères Kishida Fumio aux Philippines, à Singapour, à Brunei et en Australie ; de plus, à la mi-janvier, Abe s'est rendu au Vietnam, en Thaïlande et en Indonésie, puis en Birmanie en mai.

⁸ À la suite des émeutes anti-japonaises qui avaient marqué la visite de Tanaka Kakuei à Bangkok et à Jakarta en 1974, le Premier ministre Fukuda Takeo avait manifesté le 18 août 1977, devant le Parlement philippin, la volonté du Japon de construire une relation « de cœur à cœur » avec les pays de l'Asean et de mobiliser toutes les ressources politiques, sociales, culturelles, et non plus seulement économiques, pour y parvenir.

format Asean+8⁹. S'ajoutent les actions de coopération entreprises depuis les années 2000 pour le renforcement de la surveillance des espaces maritimes, à l'instar des formations mises en place pour les gardes-côtes malaisiens, philippins et indonésiens par l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica)¹⁰. Les négociations d'accords de libre-échange, China-Japan-Korea (CJK) et Regional Comprehensive Economic Partnership¹¹ (RCEP), lancées à l'automne 2012 avec l'aval du Japon ont en outre pour effet de renforcer l'interdépendance entre ces États.

Cependant, l'influence chinoise, jugée particulièrement visible lors de la présidence cambodgienne de l'Asean (notamment au sommet de l'EAS en novembre 2012 où la question de la mer de Chine du Sud, largement discutée, n'avait pas figuré dans la déclaration finale¹²), perturberait le rôle politique de l'Asean. Le Premier ministre Abe a tenu à présenter, dans son projet de discours publié le 18 janvier¹³, une nouvelle diplomatie organisée autour de cinq principes, dont la promotion des valeurs universelles (démocratie, droits de l'homme)

⁹ Asean, Australie, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Russie.

¹⁰ « *Ajia no umi no chiano mamoru (mare-shia, filipin)* » (Assurer la stabilité des mers en Asie (Malaisie, Philippines), *Jica*, 5 octobre 2010, http://www.jica.go.jp/topics/2010/20101005_01.html).

¹¹ Asean, Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande.

¹² « *Higashi ajia shunōkaigi heimaku « minamishinakai » shinten nashi* » (Fin du sommet ministériel de l'Asie de l'Est, aucune avancée sur « la Mer de Chine du Sud »), agence de presse News 24, 21 novembre 2012, <http://www.news24.jp/articles/2012/11/21/10218048.html>.

¹³ Ce discours initialement prévu à Jakarta a été annulé à la suite du retour précipité du Premier ministre au Japon, afin de gérer la prise d'otages d'In Amenas en Algérie.

et le respect du droit international, défendant une conception égalitaire de l'ordre régional. Pour Abe, la sécurité des voies maritimes dans le Pacifique, essentielle au commerce extérieur, passerait également par la mise en place d'une architecture de sécurité « en forme de diamant » (Japon, Hawaï, Inde, Australie)¹⁴ qui rendrait nécessaire l'exercice du droit de légitime défense collective par le Japon¹⁵.

À l'épreuve des réalités géopolitiques

Ce « retour du Japon » a dans l'ensemble été bien accueilli par les partenaires d'Asie du Sud-est, impliqués dans des litiges territoriaux en Mer de Chine méridionale. Le Vietnam et les Philippines voient ainsi d'un bon œil le renforcement du rôle du Japon : le ministre des Affaires étrangères des Philippines déclarait même en décembre 2012, dans une interview au Financial Times, être favorable à une réforme de l'article 9 de la Constitution¹⁶, tandis que, le 27 juillet 2013, le président des Philippines Benigno Aquino se voyait offrir dix patrouilleurs japonais (en partie financés par l'aide au développement japonaise)¹⁷ ;

¹⁴ Le 27 décembre 2012, Abe publie en ce sens un article en anglais intitulé « *Asia's Democratic Security Diamond* » sur le site internet Project Syndicate, une association à but non lucratif domiciliée à Prague.

¹⁵ « *Abeseiken, gōshū jūshi kukkiri anpokyōryōkukakudai mezasu* » (Le gouvernement Abe accorde clairement de l'importance à l'Australie et ambitionne d'élargir les coopérations de sécurité), *Sankei shimbun*, 13 janvier 2013, <http://sankei.jp.msn.com/politics/news/130113/plc13011323230008-n1.htm>.

¹⁶ « *Nihon no saigunbi « tsuyoku kangei » filipin gaishō, chūgoku o ishiki* » (Le ministre des Affaires étrangères des Philippines se montre très favorable au réarmement du Japon, étant pleinement conscient du poids de la Chine), *Asahi shimbun*, 11 décembre 2012, <http://www.asahi.com/international/update/1211/TKY201212110302.html>.

¹⁷ « *Kaijōkeibi kyōka de junshitei 10 seki o kyōyo – nichiji shunōkaidan chūgoku kensei nerai* » (Don de

le Vietnam affiche ouvertement son désaccord avec le tracé de la ligne en neuf traits ou « langue de bœuf » utilisée par les autorités chinoises pour délimiter leur zone de souveraineté. L'Indonésie approuve le positionnement du Japon, même si la perspective du rééquilibrage américain l'amène à craindre de se retrouver entourée par les forces militaires des États-Unis et de la Chine. Il est vrai que le Japon peut, selon les circonstances, observer une certaine retenue dans l'application des principes de sa diplomatie. La question des droits de l'homme a par exemple été absente des discussions lors de la visite du Premier ministre Abe en Birmanie. En revanche, devant l'attitude du Cambodge à l'égard des intérêts chinois, le Japon est prêt à soutenir une ligne plus intransigeante et à transférer une partie de l'aide publique au développement (APD) japonaise, attribuée jusqu'à présent au Cambodge, à la Birmanie, nouvelle cible économique du Japon¹⁸, conformément aux priorités énoncées dans le livre blanc de l'APD de l'année 2012.

La mise en œuvre de cette politique laisse finalement transparaître les choix pragmatiques qui la sous-tendent. Le premier déplacement d'Abe à l'étranger, qui a eu lieu non pas aux États-Unis mais en Asie du Sud-est, en raison d'un hasard de calendrier¹⁹,

dix patrouilleurs pour le renforcement de la surveillance maritime – rencontre des dirigeants du Japon et des Philippines afin de contrer la Chine), *Nikkei shimbun*, 27 juillet 2013, http://www.nikkei.com/article/DGXNASFS27009_X20C13A7MM0000/.

¹⁸ « *Myanma- heno ODA baizō he shushō, shunōkaidan de shien hyōmei* » (Vers un accroissement de l'aide publique au développement à destination de la Birmanie, le Premier ministre annonce son soutien dans un entretien bilatéral), *Asahi shimbun*, 26 mai 2013, <http://www.asahi.com/politics/update/0526/TKY201305260187.html>.

¹⁹ Le 21 janvier 2013 avait lieu la cérémonie de la deuxième investiture du président des États-Unis.

a été présenté comme un choix tactique d'Abe consistant à renouer avec la politique étrangère de Kishi Nobosuke. Le Japon pouvait ainsi se rendre aux États-Unis en tant que « représentant de l'Asie »²⁰ et éviter de paraître dépourvu de soutien. L'objectif de cette offensive de charme en Asie du Sud-est vise bien à conforter l'alliance nippo-américaine et à accompagner le renforcement de la présence des États-Unis dans la région. Le risque d'une telle stratégie est d'isoler la Chine plutôt que de contribuer à son insertion dans un ordre régional²¹.

Conclusion

En décembre prochain, le Premier ministre recevra à Tokyo les dix dirigeants des pays membres de l'Asean pour un sommet commémorant le 40e anniversaire de la mise en place de relations entre cette organisation et le Japon. À cette occasion, Abe Shinzō s'appliquera sûrement à défendre sa « diplomatie des valeurs », et ses interlocuteurs n'en seront pas moins attentifs aux explications sur le repositionnement stratégique du Japon.

²⁰ Iwami Takao, « *Kishi to Abe – gaikōrosen no keishō to danzetsu* » (Kishi et Abe – succession et rupture de la politique extérieure), *Gaikō*, n° 18, mars 2013, p. 25.

²¹ Conférence donnée par Tanaka Hitoshi ancien vice-ministre des Affaires étrangères le 26 juillet 2013 et disponible sur le site d'information *videonews*, <http://www.videonews.com/press-club/0804/002883.php>.

POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

2. YOSHIMI YOSHIKI,

« Comment interpréter la déclaration de Hashimoto ? Considérations sur le problème des “femmes de réconfort” de l’armée japonaise », [Hashimoto hatsugen wo dō miru ka ? Nihongun « ianfu » mondai saikō], *Sekai*, août 2013, pp. 44-53. Traduction d’Amélie Corbel.

Yoshimi Yoshiaki est professeur d’histoire moderne à l’université de Chūō. Ses recherches portent sur les crimes de guerre perpétrés par l’Armée impériale japonaise lors de la Seconde Guerre mondiale. Il est le premier historien japonais à avoir mis en évidence le rôle direct de l’armée dans l’établissement et la gestion des stations de réconfort. Il est également un des membres fondateurs du Centre de recherche et de documentation sur les responsabilités du Japon durant la guerre. Il commente ici les propos tenus par le maire d’Osaka, Hashimoto Tōru, au sujet des femmes de réconfort. Dès juin 2012, en effet, Hashimoto s’exprimait sur ce sujet. Yoshimi s’était alors rendu à Osaka accompagné de cinq avocats pour y déposer une lettre ouverte, réclamant au maire d’Osaka de retirer ses propos et de s’excuser publiquement.

Les principaux arguments de Hashimoto Tōru

Ils sont au nombre de sept. Tout d’abord, comme l’indique clairement la déclaration suivante : « au fond, tout le monde sait que le système des femmes de réconfort était nécessaire » (le 13 mai 2013), il affirme que le système des « femmes de réconfort » a été nécessaire. Hashimoto a par la suite indiqué que sa déclaration avait été l’objet d’une mauvaise interprétation de la part des médias mais, de fait, il n’a jamais renié ses propos.

Deuxièmement, comme la déclaration suivante le laisse entendre : « la marine américaine ne parviendra pas à contrôler l’énergie sexuelle de ses hommes tant qu’elle n’exploitera pas au mieux ce genre

d'établissement [les établissements de plaisir] », le maire d'Osaka propose de fait à l'armée américaine de se livrer à l'achat de services sexuels dans l'île d'Okinawa. S'il a depuis retiré cette déclaration et a présenté ses excuses au gouvernement ainsi qu'au peuple américain, aucune excuse n'a été faite aux habitants d'Okinawa.

Troisièmement, non seulement nie-t-il le fait que le système des « femmes de réconfort » ait été un système d'esclavage sexuel, mais il va jusqu'à nier le caractère forcé de leur présence dans les stations de réconfort.

Son quatrième argument réduit la question au fait de savoir si les femmes ont été emmenées sous la menace par l'armée ou les autorités. La vraie nature du problème est complètement ignorée. On retrouve cette position chez le Premier ministre Abe Shinzō, ainsi que dans une grande partie des médias japonais.

Cinquièmement, une fois qu'il ne fut plus en mesure de nier l'implication directe de l'armée et des autorités japonaises dans l'enlèvement de femmes, Hashimoto Tōru a imputé la responsabilité de ces actes aux soldats, à titre individuel, évitant ainsi de reconnaître le rôle de l'État japonais dans l'organisation de ce système de rapt et de traite d'êtres humains (le 27 mai). Dans le document distribué à l'occasion de sa conférence de presse au Club des correspondants étrangers, il est écrit : « En faisant usage des "femmes de réconfort", les soldats japonais ont violé la dignité et les droits des femmes. Il va sans dire que cela est impardonnable ». L'omission des termes « armée japonaise », auxquels est préférée l'expression de « soldats japonais » est en cela significatif.

Le sixième argument de Hashimoto consiste à relativiser le problème des « femmes de réconfort » de l'armée japonaise en insistant

sur l'existence de ce type de problème parmi d'autres armées occidentales.

Enfin, Hashimoto juge malhonnête que seul le Japon soit mondialement accusé d'être un « État du viol ».

Un débat japonais structuré autour de la seule question de la coercition

Jusqu'à présent, j'ai toujours insisté sur le fait que le système des « femmes de réconfort » était un système d'esclavage sexuel. Les fondements de mon affirmation sont présentés dans ce qui suit.

Tout d'abord, les « femmes de réconfort » ne jouissaient pas de la liberté de résidence. En mettant à part les cas de figure où l'armée réquisitionnait temporairement des maisons closes « privées » pour en faire des lieux dont l'usage était réservé aux seuls soldats, les « femmes de réconfort » des stations de réconfort gérées directement par l'armée devaient vivre sur place, dans des pièces étroites. Par ailleurs, leurs déplacements étaient strictement encadrés, pour ne pas dire interdits. La liberté de quitter la « profession » était tout aussi inexistante. Je suis toujours surpris d'apprendre que certains confondent la liberté de quitter la profession avec celle de la quitter une fois les 'avances sur salaire' remboursées intégralement. S'il y a impossibilité de quitter la profession avant que la somme avancée (ou la dette) n'ait été remboursée, et si l'on rajoute à cela l'impossibilité qu'avaient les femmes de se refuser aux militaires qui se présentaient à elles, la nature du système ne fait plus aucun doute : nous avons bel et bien à faire à un système d'esclavage sexuel.

La déclaration Kōno de 1993 reconnaît que « les conditions de vie [de ces femmes] dans les stations de réconfort étaient misérables, [...] l'atmosphère coercitive. [...]

Cet acte, auquel les autorités militaires de l'époque ont participé, a profondément blessé l'honneur et la dignité d'un grand nombre de femmes »²². Or, le Premier ministre Abe Shinzō et le maire d'Osaka sont tous deux favorables à la révision de cette déclaration. Celle-ci doit être protégée à tout prix et, en aucun cas, il ne serait possible de faire marche arrière. Il serait même souhaitable d'aller encore plus loin que la déclaration Kōno en reconnaissant que le système des « femmes de réconfort » était un système d'esclavage sexuel ainsi qu'en nommant l'armée japonaise et en l'identifiant clairement comme responsable de « la blessure profonde [qui a été infligée] à l'honneur et la dignité d'un grand nombre de femmes ».

En juin 2007, la Chambre des représentants des États-Unis a adopté à l'unanimité une résolution sur la question des « femmes de réconfort », dans laquelle il est demandé au gouvernement japonais de « reconnaître formellement, de s'excuser et d'accepter sa responsabilité historique de manière claire et non équivoque pour la mise en esclavage sexuel par l'armée de jeunes femmes connues sous le nom de "femmes de réconfort" »²³.

Comme on peut le voir, la compréhension de ce problème par la société américaine ne

²² Kōno Yohei, *Statement by the Chief Cabinet Secretary Yohei Kono on the Result of the Study on the Issue of « Comfort Women »*, (traduction non officielle disponible sur le site du ministère des Affaires étrangères), 4 août 1993, [En ligne]. URL : <http://www.mofa.go.jp/policy/women/fund/state9308.html>.

²³ "A resolution expressing the sense of the House of Representatives that the Government of Japan should formally acknowledge, apologize, and accept historical responsibility in a clear and unequivocal manner for its Imperial Armed Forces' coercion of young women into sexual slavery, known to the world as « comfort women »". [Source : <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/bdquery/z?d110:H.Res121>].

revient pas à savoir s'il y a eu enlèvement organisé des jeunes filles par l'armée ou les autorités japonaises. Michael Green, directeur des affaires asiatiques au Conseil national de sécurité sous l'administration Bush, commentant les déclarations du Premier ministre Abe Shinzō en 2007, estimait que « *le problème des femmes de réconfort n'a rien à voir avec la question de savoir si elles ont été enlevées par la force ou non. Personne en dehors du Japon ne se préoccupe de ce point. Le vrai problème, c'est que ces femmes ont vécu une expérience atroce et que les hommes politiques oublient totalement cet élément fondamental* »²⁴.

Tōgō Kazuhiko, ancien diplomate, rapporte ici l'opinion d'un(e) Américain(e) qu'il a entendu à l'occasion d'un symposium sur les questions historiques qui s'est tenu aux États-Unis en 2007 : « *Le débat qui se déroule au Japon sur l'usage ou non de la force à l'occasion du "recrutement" et du déplacement des femmes de réconfort est vain voire absurde, eu égard à la vraie nature du problème. La majorité des personnes dans le monde ne s'intéressent pas à ce problème et la seule chose à laquelle elles pensent en écoutant l'histoire des femmes de réconfort est : "Et si c'était arrivé à ma fille..."*. Dans certains cas, les jeunes femmes ont été trompées par de belles paroles et ont été dupées. En quoi un recrutement effectué en faisant usage de la force et un recrutement effectué en faisant usage de la ruse sont-ils différents ? ».

²⁴ "It [the comfort women issue] has nothing to do with the issue of whether they were forcibly abducted or not. Nobody outside of Japan is interested in this aspect. The point is those comfort women had to bear a terrible time, and yet politicians (...) are totally oblivious of this fundamental fact".

Quelles sont concrètement les points sur lesquels l'État japonais doit prendre ses responsabilités ?

À présent, j'aimerais faire un état des lieux des points sur lesquels la responsabilité de l'État japonais est mise en cause. Tout d'abord, nous avons la coercition dans les stations de réconfort de l'armée. L'État japonais est responsable d'avoir pris part à la création, au maintien et à l'extension d'un système d'esclavage sexuel à destination de l'armée.

Deuxièmement, la responsabilité de l'État japonais est mise en cause dans le transfert de mineures de moins de 21 ans. Cette charge est requise contre lui car le Japon était à l'époque signataire des conventions internationales pour la répression de la traite des femmes et des enfants (conventions de 1904, 1910 et 1921). Il avait donc le devoir de protéger ces jeunes femmes et ne devait pas les exploiter comme il l'a fait.

Troisièmement, l'État japonais doit répondre des rapt menés par l'armée et les autorités japonaises dans les zones de combats, que ces derniers aient été effectués en faisant usage de la force, par abus de pouvoir ou grâce à des intermédiaires. Ici, l'abus de pouvoir correspond aux situations dans lesquelles l'armée japonaise exigeait des responsables locaux qu'ils leur présentent un certain nombre de femmes locales (en position de faiblesse).

Le quatrième point concerne la traite des femmes à laquelle se sont livrés les intermédiaires désignés par l'armée et les autorités japonaises dans les colonies et au Japon. Je me répète, mais le rapt et l'enlèvement ayant pour but le transfert hors du pays constituent un crime contraire à l'article 226 du Code pénal.

Si l'on compare ces quatre points avec la déclaration Kōno, il apparaît que la première accusation est bel et bien reconnue par le secrétaire général du Cabinet, la coercition y étant défini comme « ce qui va à l'encontre de la volonté de la personne concernée ». Le second point n'est pas abordé par la déclaration. Quant aux troisième et quatrième points, qui concernent plus directement les rapt et la traite de femmes, ils sont à peu près reconnus, comme le montre l'extrait suivant : « Pour ce qui est du recrutement des femmes de réconfort, [...] nombreux ont été les cas où les femmes ont été rassemblées contre leur gré à travers l'usage de la coercition et de la ruse. L'implication directe des autorités japonaise a également été mise en évidence ».

Des preuves en abondance²⁵

Les preuves rassemblées depuis plus de deux décennies permettent aisément de réfuter la thèse révisionniste de Hashimoto Tōru, qui se refuse à admettre que le système des femmes de réconfort présente un caractère d'esclavage sexuel.

L'implication directe de l'armée et des autorités japonaises dans les enlèvements de jeunes femmes est confirmée par les témoignages des quelques centaines de victimes qui ont bien voulu témoigner à visage découvert. À cela s'ajoutent des documents officiels japonais et les preuves rassemblées lors du procès militaire international pour l'Extrême-Orient (plus souvent connu sous le nom de « procès

²⁵ N.B. : La traduction de l'article se concentre sur la structure générale d'argumentation de Yoshimi plutôt que sur les preuves factuelles de l'implication de l'armée japonaise dans le système des « femmes de réconfort ». Pour en savoir plus sur le sujet, voir Christine Lévy, « "Femmes de réconfort" de l'armée impériale japonaise : enjeux politiques et genre de la mémoire », *Online Encyclopedia of Mass Violence*.

de Tokyo »). Enfin, des tribunaux japonais ont pu constater l'implication de l'armée et des autorités japonaises dans des affaires spécifiques.

Les preuves qui mettent en évidence la traite des femmes effectuée par les intermédiaires désignés de l'armée et des autorités japonaises sont tout aussi nombreuses. Cette forme de « recrutement » était particulièrement répandue en Corée. Des témoignages d'anciens responsables militaires chargés de la gestion des stations de réconfort (comme celui de Yamada Seikichi) le confirment, tout comme des documents officiels américains.

Enfin, nombreuses sont les preuves qui confirment le rôle central qu'a joué l'armée japonaise dans la construction, le maintien et l'expansion d'un système méthodique d'esclavage sexuel. Des documents ont attesté du concours du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires étrangères, du gouverneur général de Corée et du gouverneur général de Taïwan. Des directives du gouvernement et de l'armée japonaise précisant les conditions et les méthodes de rassemblement des femmes et de leur voyage ont ainsi été retrouvées. Au vu de ces preuves, il est temps de reconnaître sans détour l'implication directe de l'armée et de l'État japonais dans la mise en place de ce système d'esclavage sexuel. Ce sont les autorités militaires de l'époque qui ont établi les stations de réconfort, qui les ont administrées et se sont chargées du transfert des femmes de réconfort.

Est-ce que toutes les armées possédaient des stations de réconfort ?

Sur ce point, j'aimerais souligner deux points. Tout d'abord, la question même est problématique. Peut-on légitimer un acte au seul motif que « tout le monde le fait » ?

Non. Cette rhétorique qui tente de relativiser la responsabilité de l'armée japonaise est loin d'être convaincante. Ensuite, et pour répondre plus directement à la question : non, la plupart des armées ne possédaient pas de système de « femmes de réconfort » tel que celui développé par l'armée japonaise (...).

La spécificité du système des femmes de réconfort est d'avoir été un système entièrement intégré à l'armée japonaise pour devenir *in fine* un établissement militaire. C'est l'armée qui indiquait l'emplacement des stations de réconfort, qui les surveillait et les contrôlait. C'est également l'armée qui fournissait les bâtiments, le matériel et la marchandise et qui établissait les tarifs et la réglementation [intérieure] des stations. Elle encore qui se chargeait de dépister les maladies vénériennes.

[...] Si certains bataillons américains engagés sur le front ont pu autoriser officiellement l'usage de maisons de prostitution « privées » par les soldats, nous sommes loin des stations de réconfort japonaises dirigées directement par l'armée. Il est tout aussi inimaginable que l'armée américaine ait pu rassembler des jeunes filles [pour en faire des esclaves sexuelles].

Le monde entier nous verrait-il comme « l'état du viol » par excellence ?

Hashimoto Tōru, invoquant certaines accusations étrangères qui voudraient que le Japon soit « l'État du viol » [par excellence], demande à ce que ces critiques infondées et injustes soient [fermement] réfutées. Mais le Japon est-il vraiment accusé d'être un « État du viol » ? Si l'on regarde les déclarations adoptées par les parlements de différents pays ainsi que celle adoptée par le Parlement européen, on notera qu'aucune d'entre elles ne qualifie le Japon d'« État du

viol par excellence ». Aucune mention de ce type n'existe. Les craintes de M. Hashimoto sont donc infondées.

Conclusion

Les déclarations du maire d'Osaka ont été sévèrement critiquées de par le monde. Parmi ces critiques, plusieurs points méritent d'être à nouveau soulignés. Tout d'abord, le gouvernement japonais se doit de clarifier et de reconnaître sans détour le rôle primordial qu'a joué l'armée japonaise dans la construction de ce système d'esclavage sexuel qu'est le système des « femmes de réconfort ». Ensuite, il se doit d'exposer [cette nouvelle position] dans l'éducation qu'il prodigue aux jeunes générations. À cela s'ajoute le devoir de réfuter tout mensonge [qui émanerait de la sphère publique] au sujet des « femmes de réconfort ». Enfin, l'État japonais a le devoir de présenter des excuses claires aux victimes et de les indemniser. Ce qui nous est demandé de faire est on ne peut clair. La question est de savoir comment l'État va y répondre.



3. KITAOKA SHINICHI,

« Le rôle du Japon en Asie orientale en 2032. La domination inébranlable des États-Unis » [2032 nen no higashiajia to Nihon no yakuwari. Yurugane beikoku no yūi], Gaikō, volume 17, janvier 2013, pp.20-25. Traduction de Sophie Buhnik.

Né en 1948, Kitaoka Shinichi a achevé ses études de droit à l'université de Tokyo en 1971. Au cours de sa carrière, il a été successivement professeur à la faculté de droit de l'université Rikkyō puis à celle de l'université de Tokyo, avant d'être nommé ambassadeur du Japon aux Nations unies. Ses travaux académiques ont été récompensés à plusieurs reprises, notamment par le prix du livre Suntory, le prix Yomiuri pour un ouvrage de non-fiction, et le prix Yoshino Sakuzō. Ses derniers ouvrages, intitulés « L'effondrement de la vie politique japonaise. Comment éviter une troisième défaite » et « L'Armée de terre japonaise en tant que bureaucratie », sont respectivement parus aux éditions Chūō Kōron Shinsha et Chikuma Shobō en 2012. En 2011, il a été décoré de la médaille au Ruban Pourpre (Shi-ju Hōshō) pour sa « contribution au développement des sciences et des arts ».

L'histoire est ma spécialité. Le travail de l'historien consiste à analyser le passé, pas à prédire l'avenir. Cependant, il y a une chose que l'historien sait de l'avenir, c'est justement le fait qu'on ne le connaît pas. En 1945, année de la défaite du Japon, qui aurait pu prévoir l'entrée dans une

période de haute croissance économique à un horizon de plus de dix ans ? Que le Japon accueillerait (avec succès) les Jeux olympiques de 1964 et l'Exposition universelle de 1970 ?

En 1868, année de la restauration de Meiji, y a-t-il eu des gens pour prédire l'abolition du système des domaines féodaux (han) et leur remplacement par des circonscriptions départementales dès 1871, puis la disparition de la classe des guerriers (bushi), privée de salaire et du droit au port d'arme en 1876 ? Qui aurait pu prédire la victoire remportée à l'issue de la guerre sino-japonaise 26 ans plus tard (1895), et celle de la guerre russo-japonaise 36 ans après (1905) ? C'est que le futur est une chose bien difficile à prévoir.

Les différences entre la Chine et les États-Unis

Aujourd'hui, partout dans le monde, on cherche activement à établir des prévisions sur le moyen et le long terme. Celles-ci se concentrent toutes sur le déclin des États-Unis et la montée en puissance de la Chine.

Aux États-Unis, le Conseil des agences de renseignement américain (National Intelligence Council, NIC) qui centralise les informations collectées par dix-sept services de renseignement appartenant à plusieurs ministères, et donne des orientations aux politiques publiques à partir de ses expertises, a publié le 11 décembre 2012 un rapport intitulé *Global Trends 2030*. Celui-ci essaie d'anticiper les changements géopolitiques mondiaux qui interviendront dans les 15-20 années à venir selon plusieurs scénarios prospectifs : dans le cas où la Chine deviendrait la première puissance économique mondiale mais où les États-Unis continueraient d'exercer la plus forte influence parmi des puissances de niveau équivalent, ceux-ci perdraient leur statut de superpuissance face au développement de la Chine et de l'Inde et aucun pays n'exercerait d'hégémonie, y compris la Chine et les États-Unis.

En Chine aussi, les avis divergent ; ainsi Wang Jisi, le directeur de l'école doctorale de relations internationales de l'université de Pékin, connu pour ses positions réalistes et dépassionnées, estime que, en réalité, cela prendra des dizaines d'années voire un siècle pour que la Chine rattrape les États-Unis ; mais il critique le fait que les États-Unis, en tant que puissance croyant dans la supériorité des systèmes démocratiques, traite injustement la Chine (*Asahi shimbun*, 5 octobre 2012). En outre, le directeur du centre de recherche sur les relations internationales contemporaines de l'université de Qinghua, Yan Xuetong, défend la supériorité de la notion « d'homme vertueux » (*toku no kata*) définissant l'humanité sous la Chine ancienne, sur la conception américaine de la démocratie (extrait d'une interview donnée à l'*Asahi shimbun*, 12 décembre 2012).

Mon point de vue sur l'évolution des relations États-Unis-Chine est le suivant :

1. En premier lieu, la Chine et les États-Unis sont d'une superficie à peu près identique ; mais, alors que les terres arables et habitables représentent plus de 80 % du territoire nord-américain, celles-ci ne constituent qu'à peine 15 % de la superficie de la Chine, composée en grande partie de zones de montagne ou désertiques. En substance, l'Amérique est 5 fois plus étendue que la Chine.
2. En deuxième lieu, la population chinoise en âge de travailler et/ou de procréer (15-64 ans) atteindra un pic d'ici quelques années, avant de commencer à décliner. Selon les estimations médianes faites par le bureau du Conseil économique et social de l'ONU, à partir de 2030, sa population totale commencera aussi à décroître. Non seulement il est difficile de maintenir sa croissance économique dans un contexte de réduction de la population en âge de travailler et/ou de procréer, mais maintenir la croissance en situation de déclin de la population totale est encore plus compliqué. De l'autre côté, la population américaine approchera les 400 millions en 2030 et continuera de croître jusque dans les années 2050.
3. Troisièmement, en termes de forces militaires, la supériorité américaine demeure inébranlable. [...] Il est improbable que [l]a puissance militaire totale [de la Chine] surpasse celle des États-Unis d'ici plusieurs décennies. Si la Chine peut soutenir régionalement une confrontation avec les États-Unis, il lui est impossible de les supplanter au niveau mondial.
4. En outre, la puissance économique comme militaire dépend aujourd'hui des progrès continus en matière de technologie : c'est la raison

pour laquelle la position occupée par les États-Unis dans le monde restera d'autant plus dominante. Les universités américaines investissent des sommes énormes dans de vastes campus, qui attirent des cerveaux du monde entier responsables de leur production scientifique, et je ne pense pas qu'il existe aujourd'hui un pays en mesure de rivaliser avec cela.

5. Enfin, il faut tenir compte des systèmes politiques. L'Amérique était autrefois un pays de WASPS (White Anglo-Saxon Protestant). On considérait qu'un catholique ne pouvait y devenir président, jusqu'à ce que l'élection de Kennedy en 1960 ne vienne prouver le contraire. L'élection de Carter, baptiste venu du Sud profond, a participé à cette diversification religieuse par rapport à la figure traditionnelle du président américain. Puis en 2008, c'est un homme d'origine afro-américaine qui a été élu président. Et, en 2012, le mormon Mitt Romney a été un rival de taille pour ce même président, candidat à sa réélection. La force des institutions américaines s'exprime dans ces moments où elle intègre ses minorités. [...]

Face à cela, le gouvernement chinois a une capacité de gestion des problèmes qui est forte sur le court terme ; mais, le mécontentement social s'accumulant, le pays se trouve en réalité dans une situation explosive. Jusqu'à quand la dictature du parti unique continuera-t-elle de s'exercer ? C'est que les conditions de son exercice deviennent difficiles.

Nous avons donc établi une comparaison des capacités respectives de chacune des deux nations ; mais que dire de leur influence internationale ?

Dans le monde d'aujourd'hui, l'égalité entre nations souveraines est considérée comme un principe fondamental (des relations internationales). Ensuite, la recherche d'une résolution pacifique aux conflits entre nations est une norme qui a été établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Durant la période prémoderne, la Chine a longtemps constitué le centre de l'Asie orientale. Les pays d'Asie orientale reconnaissaient sa domination et lui prêtaient serment d'allégeance, en échange de quoi la Chine leur accordait sa protection. Les pays satellites versaient un tribut à la Chine, qui leur remettait en retour un présent d'une valeur plusieurs fois équivalente et leur procurait ainsi un bénéfice.

Il semble que cette vision hiérarchique des relations internationales tend à persister dans la Chine contemporaine. Dans les années 1950, Pékin invoquait l'égalité réciproque et le principe de non-interférence dans les affaires intérieures des autres pays ; aujourd'hui, c'est un fait que la Chine cherche à être traitée comme une première puissance mondiale, comme on peut le voir dans les affirmations des deux professeurs cités plus haut.

En outre, la notion d'« État de droit » reste insignifiante en Chine. Traditionnellement, il n'existait pas de loi liant l'empereur. En Mer de Chine orientale et méridionale, l'incursion de ses bateaux de pêche dans les eaux territoriales ou les zones économiques exclusives des pays voisins que la Chine considère comme les siens est protégée à l'aide de bateaux à usage public reconvertis en vaisseaux de guerre et lui permet de s'emparer *de facto* de ces zones. En réalité, cette manière de considérer les zones économiques exclusives viole tous les principes imposant un règlement pacifique et clair de tout litige éclatant dans ces territoires. [...]

Bien sûr, ce qu'on appelle la résolution de conflits par la force, qui ne fait pas droit, est souvent mise en œuvre parmi les pays puissants. Les États-Unis non plus n'ont pas ratifié la convention sur le droit de la mer, et c'est un fait connu, d'autre part, qu'ils n'aiment pas se lier d'eux-mêmes aux lois internationales. Les États-Unis s'en remettent arbitrairement aux conventions internationales, et les cas où ils ont imposé par la force la position de leur pays au détriment de pays partenaires (ou interlocuteurs) ne sont pas rares.

Cependant, les États-Unis tiennent par principe à l'égalité entre les nations et au règlement pacifique des conflits, et il y a en outre une différence flagrante entre le fait de ne pas toujours observer ces principes en pratique, et l'absence, dès l'origine, de respect envers de tels principes. C'est pour moi l'étendue de la différence entre les États-Unis et la Chine.

Les Royaumes combattants²⁶ du XXI^e siècle

Au milieu de tout cela, où pourrait se trouver le Japon ?

M. Yan Xuetong soutient que le Japon doit clairement s'affirmer comme une nation d'Asie et qu'il doit sortir de sa relation de dépendance aux États-Unis : s'il fait cela, la Chine n'agira pas de manière répréhensible. Je pense aussi qu'il s'agit d'une relation hiérarchique. C'est un ordre qui favorise les forts.

²⁶ L'auteur utilise ici l'expression 合從連衡 (*gasshō renkō*) désignant la période des Royaumes combattants (de 453 à 221 avant J.-C.), durant laquelle la Chine était divisée en sept royaumes, et qui s'achève avec la victoire de l'État de Qin sur ses six rivaux. Cette période de grande confusion politique est aussi marquée par des progrès techniques et économiques majeurs ainsi que par la naissance du confucianisme et du taoïsme.

Néanmoins, que pourrait signifier le fait d'être membre de l'Asie ? Le Japon est depuis longtemps un pays qui a dit « non » à la supériorité chinoise. Il est presque le seul pays d'Asie orientale qui n'a plus trouvé naturellement évidente la domination chinoise sur la région.

En outre, le Japon tient aujourd'hui à la tradition de l'État de droit. Au Japon où le pouvoir absolu se distinguait de l'autorité, ni l'empereur ni le *shōgun* n'ont été tout-puissants durant une très longue période. Le droit s'est développé afin d'arbitrer les relations entre divers acteurs politiques, et le respect des normes est devenu une convention. Quant au droit international, le Japon s'en est détourné pendant les années 1930 et, depuis ce temps, il figure parmi les pays les plus fidèles au règlement pacifique des conflits. [...]

D'après les recherches faites par le spécialiste d'histoire macro-économique Angus Maddison, vers 1820, la première puissance économique mondiale était la Chine, suivie de l'Inde. Et c'est vers cet ordre que le monde semble aujourd'hui retourner. Mais je pense que c'est inexact. Le XIX^e et le XX^e siècles sont une histoire de la supériorité occidentale, Europe et États-Unis (ainsi que le Japon), mais pas seulement. C'est aussi l'histoire de l'établissement puis de la diffusion des idées de liberté, de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit. Quant au droit international, c'est aussi à l'issue des deux grandes guerres qu'a eu lieu une histoire de l'établissement du règlement pacifique des conflits. L'ordre international du XXI^e siècle, même s'il est marqué par la montée en puissance de nombreux pays d'Asie, ne peut se passer d'un fondement sur ces principes.

Il apparaît aujourd'hui que le Myanmar, considéré comme un protectorat chinois

jusqu'à une période très récente, cherche à se libérer de cette tutelle. Pays qui a acquis une première fois son indépendance [N.B. : en 1948, après avoir été une province de l'Inde britannique à partir de 1886, et avoir été temporairement occupée par l'Armée impériale japonaise de 1942 à 1945], il ne souhaite pas se retrouver à nouveau dans une position de subordonné d'une grande puissance. De même pour le Laos ou le Cambodge, pays de plusieurs millions d'habitants voisins de la Chine ; la situation n'est pas simple. Cependant, pour le Myanmar peuplé de 65 millions d'habitants, le Vietnam qui en compte plus de 80, et même pour l'Indonésie qui excède les 200 millions d'âmes, la domination chinoise n'est pas non plus facilement acceptée ; idem pour les Philippines.

En Thaïlande, l'influence de la Chine est forte, mais l'ensemble des pays d'Asie du Sud-est cités plus haut comptera, en 2030, une population totale de plus de 500 millions d'habitants, soit la moitié de celle de la Chine. En outre, en Asie du Sud, il est prévu que l'Inde dépasse la population chinoise en atteignant les 1,5 milliard, l'Inde étant également un pays qui privilégie l'État de droit.

Durant l'Antiquité, la fin de la période des Printemps et des Automnes [N.B. : en Chine, de 771 à 481 ou 453 avant J.-C.] est marquée par la multiplication des conflits entre États rivaux ; les six États de Han, Wei, Zhao, Yan, Chu et Qi ont tenté, en s'alliant, de s'opposer à l'hégémonie des Qin, qui ont pris leur essor à partir de l'ouest du territoire chinois. En réaction, le royaume de Qin s'est approché de chacun des six États cités pour leur proposer de coopérer étroitement (*renkō*, alliances passées individuellement), et brisant de la sorte les relations que les six royaumes entretenaient entre eux, il les unifia sous sa férule. Ces événements s'inscrivent dans la période des Royaumes combattants.

Ce qui se passe aujourd'hui en Asie orientale ressemble, au premier abord, aux événements de cette période. Aux pays soumis à la Chine, de grands privilèges commerciaux sont accordés, et ceux qui ne le sont pas sont commercialement désavantagés. Les méthodes sont diverses et variées. Si les formalités douanières préalables à l'entrée de bananes des Philippines sur le territoire chinois sont retardées, celles-ci finissent par pourrir et deviennent invendables. La moindre altération de ces formalités peut porter un coup très dur aux autres pays. De telles méthodes ne sont pas bonnes, et l'idée selon laquelle la politique et l'économie sont des dimensions spécifiques qu'il faut conduire séparément, n'est pas solidement ancrée. Même les relations entre l'Australie et le Japon ne sont pas épargnées par les conflits, comme au sujet de la chasse à la baleine. Ce n'est pas pour autant que l'Australie envisage en réaction de limiter les exportations de minerai de fer vers le Japon. [...]

À l'arrière-plan des alliances passées aujourd'hui entre pays, se dresse la superpuissance américaine. Au nord, il y a la Russie qui a encore la force d'une grande puissance militaire. Un peu plus au sud-est se trouve l'Australie. Au sud, l'Inde est amenée à bientôt devenir la plus grande puissance démographique du monde. En matière d'équilibre des forces, la Chine contemporaine a peu de chances de parvenir au niveau atteint par le royaume de Qin durant l'Antiquité.

[...] Le respect de l'État de droit par des nations souveraines qui sont dans le même temps en compétition sous l'effet d'un libéralisme d'échelle internationale, plutôt que l'hégémonie d'une puissance qui compte les États voisins grâce aux faveurs qu'il leur accorde, est un système autrement plus viable. Pour ces raisons, un ordre international hiérarchique centré autour d'une Chine

pré-moderne en Asie orientale ne sera pas établi, à moins d'un changement exceptionnel.

Cependant, ce scénario est assorti de conditions. Ainsi, des efforts dirigés vers le respect d'un ordre international libéral, afin que chacun des États en relation avec les autres se développe, apparaissent comme un prérequis.

Un point particulièrement important est que le Japon est une des plus grandes puissances économiques et militaires de cette alliance régionale. Il est à ce titre indispensable que le Japon rénove son économie, renforce sa défense et concentre ses efforts sur la coopération avec les pays voisins. Il est au minimum nécessaire que le Japon sorte de la déflation et accélère sa stratégie de croissance tout en cherchant à réduire son endettement public grâce à une hausse des taxes et à la compression des dépenses de sécurité sociale, qu'il organise une conférence sur la sécurité nationale, qu'il change l'interprétation de la Constitution de manière à rendre possible l'exercice du droit à la défense collective, infléchisse ses politiques de sécurité fondées sur la non-agression, qu'il modifie le partage des responsabilités avec les États-Unis pour assumer des responsabilités toujours plus grandes, accroisse ses dépenses militaires et améliore l'efficacité de la modernisation de ses équipements.

Le fait d'accorder une grande attention à ces changements nécessaires signifie aussi que l'on distingue conceptuellement le réalisme de l'extrême droitisation. Pour organiser une conférence sur la sécurité autant que pour les politiques de non-agression ou pour augmenter les dépenses du secteur de la défense, le fait soit de supprimer soit de réviser l'alinéa 2 de l'article 9 de la Constitution de 1946 passerait pour une chose ordinaire dans n'importe quel pays du monde (...).

Les commentateurs qui critiquent de telles orientations politiques en les qualifiant de droitisation se trompent, qu'ils se trouvent à l'étranger ou au Japon.

Par ailleurs, affirmer que le Japon n'a pas envahi les autres pays dans le passé ou qu'il est supérieur aux autres pays de la région soulève non seulement des problèmes, mais encore cette affirmation trouble-t-elle la solidarité avec les États voisins qui a été constatée jusqu'à présent. Il faut éviter cette droitisation conceptuelle, pour le bien du Japon comme du reste du monde.

En lien avec ces politiques, et jusqu'à ce que la puissance chinoise commence à s'affaiblir à partir de 2030, chercher à maintenir un ordre (international) en Asie orientale est déterminant. Il ne s'agit en aucun cas d'agir de manière hostile vis-à-vis de la Chine. [...] Une alliance ne serait d'ailleurs qu'un tremplin pour que la Chine puisse comprendre cela et devenir une grande puissance dotée de responsabilités.

Au début de cet article, nous avons abordé la restauration de Meiji et la reconstruction de l'après-guerre. Les deux conditions qui ont permis au Japon de ce temps-là de croître plus vite que prévu sont les suivantes : la croissance de la population et un excellent leadership.

Le Japon doit pleinement se confronter à son problème démographique. La présence du Japon et des Japonais sur la scène internationale s'amenuisant, on ne peut délaissier le problème de la dépopulation du pays, au risque de finir ignorés du reste du monde. Il n'y a pas de remède miracle à cela : il n'est pas simple de faire remonter la courbe de l'évolution démographique. Toutefois, passer d'un taux de fécondité de 1,25 à 1,8 constituerait déjà une différence très significative. [...]

En ce qui concerne la politique, la stabilité est nécessaire, cela va sans dire. Sous l'ère Meiji, un leadership remarquable s'est structuré autour d'Ōkubo Toshimichi²⁷ et d'Itō Hirobumi²⁸. Après la guerre, des Premiers ministres tels que Yoshida Shigeru²⁹, Kishi Nobusuke³⁰, Ikeda Hayato³¹ ou Satō Eisaku³² ont dirigé le Japon.

²⁷ Ancien membre du clan de Satsuma (1830-1878). Il est un des trois chefs du gouvernement provisoire créé au lendemain de la proclamation de la restauration de Meiji (janvier 1868). Il s'est particulièrement distingué pour son rôle dans la réforme de la taxe foncière en tant que ministre des Finances (1871), puis par son souci de réviser les traités inégaux imposés au Japon après son ouverture forcée en 1854.

²⁸ Ancien samurai du domaine de Chōshū (1841-1909), il s'engage activement aux côtés des partisans de la doctrine Sonnō Jōi (« Révérons l'Empereur, chassons les barbares ») et fait partie des cinq membres du clan des Chōshū envoyés au Royaume-Uni en 1863-1864, avant de devenir l'un des hommes politiques les plus importants de l'ère Meiji : il est quatre fois Premier ministre entre 1885 et 1901 et participe à la rédaction de la Constitution de 1889, année durant laquelle il fonde également l'un des premiers partis politiques japonais, le Seiyūkai.

²⁹ Yoshida Shigeru (1878-1967), diplomate japonais et Premier ministre en 1946-47 puis de 1948 à 1954, il est l'auteur de la doctrine Yoshida en matière de politique étrangère.

³⁰ Kishi Nobusuke (1896-1987), membre du gouvernement de Tōjō Hideki de 1941 à 1945, il fut emprisonné en tant que suspect de crimes de guerre de classe A, puis libéré. Il revint en politique à partir de 1952 et devint Premier ministre de 1957 à 1960. Il est le grand frère de Satō Eisaku et le grand-père de Shinzō Abe.

³¹ Ikeda Hayato (1899-1965), Premier ministre de 1960 à 1964, partisan de la doctrine Yoshida. Son mandat est largement associé à l'essor économique des années 1960 et plus particulièrement au plan de doublement des revenus.

³² Satō Eisaku (1901-1975) commença sa carrière comme fonctionnaire au ministère des Chemins de fer, avant de devenir secrétaire en chef du cabinet de Yoshida Shigeru puis Premier ministre de 1964 à 1972. Son nom est également associé aux années de

Pour remettre en place ce type de politique japonaise, des réformes aussi importantes que celles qui ont eu lieu lors de la restauration de Meiji ou après la défaite sont essentielles. Pour paraphraser Schumpeter, on peut parler d'un besoin de destruction créatrice en politique. Que cela ait lieu ou non, l'ordre international que l'on souhaite introduire à l'horizon 2032 en subira inévitablement l'influence.

Ont contribué à ce numéro :

Sophie Buhnik est géographe et urbaniste, doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne au sein de l'équipe CRIA (UMR 8504 Géographie-cités).

Amélie Corbel est titulaire d'un Master 2 en science politique à l'école doctorale de Sciences Po. Paris (mention Summa Cum Laude).

Antonin Francesch est diplômé d'un master II en relations internationales spécialité Japonais à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales.

haute croissance ainsi qu'à une politique extérieure pro-américaine (contestée par les mouvements étudiants de la fin des années 1960) et pro-taiwanaise.

La revue *Japan Analysis - La Lettre du Japon* s'est imposé depuis plusieurs années comme un bulletin d'information unique des débats de politique, d'économie et de sécurité qui traversent la société et le monde politique japonais, en les resituant dans leur contexte national et leur arrière-plan historique. En dépassant le cadre de l'actualité quotidienne pour identifier les tendances nouvelles, la revue met à la disposition de ses lecteurs un instrument de réflexion sur les mutations importantes, souvent mal connues, de la troisième économie mondiale.

Des analyses de l'actualité s'accompagnent de transcriptions d'articles de publications académiques japonaises d'horizons variés et présentant la diversité des points de vue et des débats en cours au Japon. S'appuyant sur des sources japonaises, *Japan Analysis* s'efforce ainsi d'offrir aux Français la vision japonaise du Japon.

AUTEURS :

Sophie Buhnik, CRIA, UMR Géographies-cites, Université Paris 1
Antonin Francesch

PRODUCTION ET PUBLICATION :

Revue fondée par Guibourg Delamotte (2004).

Guibourg Delamotte, supervision éditoriale et encadrement
Sophie Buhnik, direction éditoriale
Akira Hattori, relecture des traductions japonaises
Olivier Bosc, secrétaire de rédaction
Florence Biot, directrice exécutive, Asia Centre
Rozenn Jouannigot, assistante de publication

COMMANDES ET ABONNEMENTS :

Version brochée :

abonnement / an (TTC) : 54 €

commande par n° (TTC) : 18 € (jusqu'au n°15)

Version électronique sur notre site (archives depuis 2005) :

www.centreasia.eu/publications/japan-analysis

© Asia Centre
71 boulevard Raspail,
75006 Paris, France
www.centreasia.eu
japananalysis@centreasia.eu
ISSN : 1777- 0335